

PASO PÊCHE – 294 035

Date d'impression : 23.01.2022

Version 3.2 (remplace la version 3.1)

Révision: 23.01.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** PASO PÊCHE
- **Code du produit:** 294 035
- **UFI:** V6A8-FUE4-Y00K-V8PE
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Utilisation identifiée : neutralisant d'odeurs.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Neutralisant d'odeurs
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:** SAS TEXXIUM
58 RUE MAITENA
F-40 260 CASTETS
+ 33 (0)5 58 57 37 20
- **Service chargé des renseignements:** www.texxium.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS05, GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** 2,5-Furandione, reaction products with polybutadiene
3,3 ethylenedioxybispropylamine
géraniol

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Date d'impression : 23.01.2022

Version 3.2 (remplace la version 3.1)

Révision: 23.01.2022

Nom du produit: PASO PÊCHE – 294 035

(suite de la page 1)

- Mentions de danger**
eugenol
3,6-dioxaoctamethylenediamine
Hexyl cinnamic aldéhyde
Citral
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Risques pour l'environnement:** Prévenir toute dispersion massive accidentelle dans l'environnement.
- 2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges**
- Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 68441-88-3 Reg.nr.: exempted	2,5-Furandione, reaction products with polybutadiene Consistant en: 26523-78-4 phosphite de tris(nonylphényle) Skin Sens. 1, H317	25-50%
CAS: 115-95-7 EINECS: 204-116-4 Reg.nr.: 01-2119454789-19-0000	Linalyl acétate Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 9046-10-0 EINECS: 213-203-6 Reg.nr.: exempted	3,3 ethylendioxybispropylamine Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Aquatic Chronic 3, H412	≤2,5%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1 Reg.nr.: 01-2119552430-49-0003	géraniol Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≤2,5%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 Reg.nr.: 01-2119474016-42-0000	Linalol Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%
CAS: 97-53-0 EINECS: 202-589-1 Reg.nr.: 01-2119971802-33-0000	eugenol Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≤2,5%
CAS: 929-59-9 EINECS: 213-203-6 Reg.nr.: exempted	3,6-dioxaoctamethylenediamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≤2,5%
CAS: 101-86-0 EINECS: 202-983-3 Reg.nr.: 01-2119533092-50-0001	Hexyl cinnamic aldéhyde Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≤2,5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Date d'impression : 23.01.2022

Version 3.2 (remplace la version 3.1)

Révision: 23.01.2022

Nom du produit: PASO PÊCHE – 294 035

CAS: 5392-40-5
EINECS: 226-394-6
Reg.nr.: 01-2119462829-23-0000

Citral

⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317

(suite de la page 2)

≤2,5%

· **Indications**

complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Rincer la bouche et consulter un médecin immédiatement.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucun.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Monoxyde de carbone (CO)

· **5.3 Conseils aux pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer au paragraphe 8.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter le produit dans le milieu naturel. En cas de dispersion accidentelle, prendre toute mesure pour éviter la contamination des sols et des cours d'eau, recueillir le maximum de produit dans un récipient propre pour pouvoir le réutiliser ou l'éliminer (voir section 13). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivière ou égouts prévenir les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Date d'impression : 23.01.2022

Version 3.2 (remplace la version 3.1)

Révision: 23.01.2022

Nom du produit: PASO PÊCHE – 294 035

(suite de la page 3)

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec les yeux. porter des lunettes de protection.
Eviter l'inhalation prolongée des vapeurs. utiliser le produit dans une zone aérée.
Eviter le contact prolongée avec la peau. Ne pas chauffé le produit. Ne pas exposer ses vapeurs à une flamme.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Eviter le contact avec certains matériaux plastiques (PVC par exemple) et des métaux nus.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Stocker au frais (température inférieure à 25°C) à l'abri de l'air et de la lumière dans des récipients bien fermés.

Le produit garde ses propriétés un an dans l'emballage d'origine.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Date d'impression : 23.01.2022

Version 3.2 (remplace la version 3.1)

Révision: 23.01.2022

Nom du produit: **PASO PÊCHE – 294 035**

(suite de la page 4)

· **Protection respiratoire:**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Se nettoyer les mains après toute manipulation.
Eviter de respirer les poussières, utiliser un équipement de protection respiratoire de type FFP2 : protection contre les aérosols solides et liquides non-toxiques et de faible à moyenne toxicité allant jusqu'à 12x Valeur Moyenne d'Exposition.
Eviter de respirer les aérosols.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

En fonction de la tâche à réaliser, on peut porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales	
· État physique	Solide
· Couleur:	Ambré
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non déterminé.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non applicable.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

· **9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme:	Solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Date d'impression : 23.01.2022

Version 3.2 (remplace la version 3.1)

Révision: 23.01.2022

Nom du produit: PASO PÊCHE – 294 035

(suite de la page 5)

- Changement d'état
- Taux d'évaporation: Non applicable.
- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Les agents oxydants fort.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun.
Décomposition thermique voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Pas de données.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

9046-10-0 3,3 ethylendioxybispropylamine

Oral LD50 500 mg/kg (ATE)

Dermique LD50 1.100 mg/kg (ATE)

78-70-6 Linalol

Oral LD50 2.790 mg/kg (rat)

Dermique LD50 5.610 mg/kg (lapin)

97-53-0 eugenol

Oral LD50 1.930 mg/kg (rat)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Date d'impression : 23.01.2022

Version 3.2 (remplace la version 3.1)

Révision: 23.01.2022

Nom du produit: **PASO PÊCHE – 294 035**

(suite de la page 6)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **des voies respiratoires:** Possibilité d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Eliminer conformément aux normes des autorités locales.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Date d'impression : 23.01.2022

Version 3.2 (remplace la version 3.1)

Révision: 23.01.2022

Nom du produit: **PASO PÊCHE – 294 035**

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS05, GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** 2,5-Furandione, reaction products with polybutadiene
3,3 ethylendioxybispropylamine
géraniol
eugenol
3,6-dioxaoctamethylenediamine
Hexyl cinnamic aldéhyde
Citral
- **Mentions de danger** H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Conseils de prudence** P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Date d'impression : 23.01.2022

Version 3.2 (remplace la version 3.1)

Révision: 23.01.2022

Nom du produit: PASO PÊCHE – 294 035

(suite de la page 8)

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
- Nomenclature des Installations Classées pour la protection de l'environnement : ICPE /
- Catégorie SEVESO

Aucun des composants n'est compris.

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso. Il n'est pas classé dans une rubrique ICPE.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Utilisation recommandée: Neutralisant d'odeur.

- Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- Date de la version précédente:

19.08.2019

- Numéro de la version précédente:

3.1

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Date d'impression : 23.01.2022

Version 3.2 (remplace la version 3.1)

Révision: 23.01.2022

Nom du produit: PASO PÊCHE – 294 035

(suite de la page 9)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR